

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 79 (1943)

Heft: 27

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

Rapports présidentiels. — S. P. R. : *Examens des recrues.* — VAUD : *Bureau de Mau-borget.* — *Avis aux retardataires.* — *Nouveaux collègues.* — *Collègues qui ont quitté.* — *Délégués à la S. P. R.* — *Société vaudoise de travaux manuels.* — *Places au concours.* — *BIBLIOGRAPHIE.* — *COMMUNIQUÉ.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

RAPPORT DE GESTION DU COMITÉ CENTRAL POUR L'ANNÉE 1942

présenté à l'assemblée générale du 7 février 1943.

Depuis 4 ans bientôt, la guerre bouleverse le monde, accumulant les ruines et les deuils. Des peuples souffrent sous un joug étranger : des instituteurs ont préféré l'exil et les camps de concentration à l'obéissance servile. Et nous, pendant ce temps, nous avons continué à enseigner en toute liberté une jeunesse que nul ne songe à mobiliser. N'oublions pas, cependant, que la guerre affaiblit moralement les peuples qu'elle épargne. Pour remporter sa victoire, notre pays a besoin d'éducateurs convaincus et conscients des responsabilités que leur donnent leurs priviléges. C'est dans ces sentiments que le comité a travaillé cette année à l'administration de notre société.

Administration. — Durant l'année et jusqu'à ce jour, nous avons admis 73 nouveaux membres ; nous constatons avec plaisir l'empressement que mettent les jeunes à venir grossir nos rangs. Nous avons enregistré la démission de 56 collègues qui ont quitté l'enseignement pour raisons d'âge ou pour se marier. — 22 membres honoraires ont été proclamés ce matin.

Notre société compte à ce jour 1317 membres actifs et 27 auxiliaires.

Dons. — Au nom de la S. P. V., nous avons fait les dons suivants : Au Musée scolaire, 800 fr. ; A la Commission S. P. R., pour le choix de lectures, 100 fr. ; Noël d'Echichens, 150 fr. ; A la Société des Travaux manuels pour l'édition du livre : *L'Ecole vivante par les centres d'intérêts*, 500 fr. ; A la commission d'évangélisation de l'Eglise nationale, pour témoigner notre reconnaissance de son effort de collaboration avec l'école, 50 fr.

Signalons le geste généreux d'un collègue retraité qui vient de verser 50 fr. à la Caisse de secours, en adressant quelques mots aimables à la S. P. R. et à son comité. Un merci chaleureux.

Nos relations. — Au Département de l'Instruction publique, nous avons obtenu tous les renseignements que nous avons demandés et nous en remercions particulièrement M. Jaccard, chef de service. Nous avons désigné deux collègues pour faire partie des commissions qui examinent le livre de lecture en préparation pour le degré intermédiaire et le livre d'histoire générale pour les classes primaires supérieures.

A l'Ecole normale, vos représentants sont toujours reçus comme des gens de la maison. Soirée de fin d'année, cérémonie des brevets nous ont procuré quelques heures réconfortantes. Les élèves de première année ont paru écouter avec intérêt la petite causerie destinée à leur faire connaître la S. P. V. Nos vifs remerciements à M. Chevallaz.

Nous avons été invités aux assemblées de toutes les sections de la Romande, de la Société des Maîtres secondaires et des Maîtres de gymnastique. M^{me} Pilloud nous représenta même à Sion à la réunion des pédagogues valaisans. Nous avons accepté également l'invitation de l'Union romande des Fonctionnaires réunie à Lausanne. Partout le meilleur accueil nous fut réservé.

Puis, il y eut le *Congrès* qui rassembla à Genève, les 28, 29 et 30 août, plus de 700 pédagogues romands. Organiser une telle réunion dans les circonstances actuelles, c'était aller au-devant de difficultés que nos collègues genevois surmontèrent sans perdre leur bonne humeur. Ils mirent tant de dévouement et de franche cordialité à nous bien recevoir que ce Congrès de guerre ne le céda en rien à ceux qui l'ont précédé. Aussi, avons-nous regretté la faible participation vaudoise. A quoi attribuer ces trop nombreuses abstentions ? Indifférence ? difficultés matérielles peut-être ? Nous ne cacherons pas notre déception. L'organisation du Congrès, l'excellent rapport de M. Möckli, les conférences prévues méritaient notre intérêt. Et une fois de plus les absents eurent grand tort de manquer cette occasion unique de fraterniser avec nos collègues des autres cantons romands.

Et maintenant, le Comité genevois de la Romande a passé la main au Comité jurassien ; durant 6 ans, il dirigea notre association avec l'autorité et l'apparente désinvolture qui caractérisent nos collègues du bout du lac ; nous avons entretenu les meilleures relations avec lui et nous le remercions d'avoir su maintenir au sein de la Romande l'harmonie qui n'a jamais cessé d'y régner. Bienvenue aujourd'hui à nos collègues jurassiens, au président, M. Junod, en particulier. Préparons-nous à collaborer et émettons le vœu que le Congrès de 1946 à Delémont, sans doute, se réunisse dans la paix enfin retrouvée.

L'Assemblée des délégués S. P. R. a réélu nos rédacteurs Grec et

Rudhardt à l'unanimité. Nous les en félicitons et, sachant avec quelle facile hospitalité ils nous ouvrent les colonnes de leur journal, nous leur souhaitons des collaborateurs nombreux et pas trop susceptibles. Leur intelligent dévouement nous donne toute garantie pour l'avenir. Quant à nous, ne compliquons pas leur tâche par des récriminations trop fréquentes. *L'Éducateur* est le moyen d'expression mis à la disposition du corps enseignant romand ; si nous le jugeons insuffisant, enrichissons-le de nos expériences et de nos réflexions.

Un mot encore, concernant le correspondant vaudois au *Bulletin*. On l'a beaucoup discuté et sa manière « carrée » a suscité blâme et admiration parmi nos collègues... et ailleurs aussi. En vrai sportif, Mamin a le goût de la compétition, il descend volontiers sur le terrain où il invite lui-même des adversaires de son choix. Il ignore la prudence, les feintes, les circonlocutions. Reconnaissons-lui sa crâne franchise... un peu trop crâne au gré de quelques-uns, assez sincère pourtant pour être respectée. Constatons d'ailleurs que Mamin s'est donné cœur et âme à sa tâche difficile. Malgré les apparences, son courage nous a rendu de réels services. Nous ne voulons pas ouvrir un débat au sujet des articles de notre Bulletinier. Qu'on sache seulement qu'il a le devoir délicat d'alimenter la chronique vaudoise en exprimant des opinions personnelles. Le comité ne demande à notre correspondant ni de lui soumettre ses écrits, ni même de lui dire ses intentions. *Confiance et liberté !* C'est le seul régime qui nous paraît compatible avec la dignité d'un de nos collègues du comité.

Les Jeunes. — Vous vous souvenez sans doute de l'article émouvant paru en février 1942 dans le *Bulletin* et intitulé : « Les Jeunes vous parlent ». Le comité a désiré prendre contact avec les instituteurs et institutrices sans poste fixe, il provoqua une assemblée qui réunit à Lausanne une cinquantaine de jeunes. Les vœux de cette réunion furent les suivants :

1. Institution d'un stage obligatoire au sortir de l'E. N. Stage d'une année pendant lequel le stagiaire ne pourra pas postuler.
2. Institution de stages facultatifs pour les détenteurs de brevet plus ancien se trouvant en chômage.
3. Réduction imposée des effectifs de classes.
4. Elimination, lors des postulations, des brevets récents en faveur des anciens.
5. Lutte énergique contre le cumul.
6. Admission facultative à la retraite dès 30 ans de service.

Nous n'allons pas discuter ces résolutions. Nous avons retenu celle qui concerne l'institution du stage. Sa réalisation, comme la plupart des demandes exprimées, exige la modification de la loi. Dans un premier entretien que nous avons eu avec M. Perret, M. le Chef du Dépar-

tement s'est déclaré d'accord d'examiner cette proposition. Mais nous avons appris que tous les jeunes sont actuellement nécessaires pour les remplacements ; on a dû même faire appel à des retraités. L'institution du stage serait donc irréalisable dans les circonstances présentes. Tous nos jeunes collègues ont été occupés d'une manière régulière, comme nous l'a prouvé une statistique du Département. Seule la situation des maîtresses enfantines paraît difficile ; pour elles, les remplacements sont peu nombreux, les places vacantes assez rares. Nous savons pourtant que la situation de ces collègues s'est légèrement améliorée.

Dans ces conditions, le comité n'a pas jugé opportun de poursuivre des démarches officielles qui paraissaient se heurter à des obstacles présentement insurmontables. Par contre, nous avons offert à nos jeunes l'abonnement à l'*Educateur* dès le 1^{er} mai et l'assurance en responsabilité civile pour le prix de 5 fr. par an. 60 jeunes se sont inscrits pour bénéficier de cette faveur. Si nous n'avons pu faire que ce geste, si nous n'avons pas voulu essayer de mettre en branle l'appareil législatif pour instituer le stage obligatoire, c'est qu'une menace exprimée au Grand Conseil allait retenir toute notre attention.

Motion Nicod. — La principale préoccupation de l'année fut en effet la Motion Nicod. Plusieurs ont pensé que nous nous étions exagéré le danger de cette regrettable proposition. Responsables des intérêts du corps enseignant vaudois, nous n'avions pas le droit d'être optimiste, et nous ne vous cacherons pas, au contraire, que nous avons éprouvé tout d'abord une vive inquiétude. Certes, nous avions des armes efficaces pour nous défendre ; à la menace, nous pouvions répondre par une autre menace ; mais il nous déplaisait d'employer de tels moyens pendant l'époque que nous vivons. Nous savions d'autre part qu'un large mouvement se manifestait dans certains milieux campagnards en faveur de la réélection du personnel enseignant. En juillet 1941, dans *La Terre Vaudoise*, M. Henri Blanc, rédacteur, écrivait un article qui exprimait des vœux très nets à cet égard. La motion sortit de la Broye, elle aurait tout aussi bien pu venir du Grand District, de Lavaux ou d'ailleurs. Elle demandait la réélection périodique par l'introduction dans la loi de l'article suivant : *Le personnel enseignant est nommé pour 4 ans*. Elle devait être développée à la session d'automne 1941. Mais, grâce à de persuasives interventions — il fallait, n'est-ce pas, laisser réélire le Conseil d'Etat avant de nous indisposer —, M. Nicod attendit le printemps. Utilisant ce répit, nous avons pris contact avec lui, à deux reprises, afin de connaître ses sentiments et de le dissuader de la nécessité de son initiative. Nous avons rencontré chez ce Monsieur plus de candeur que de méchanceté, plus d'entêtement que de réflexion. Persuadé qu'il accomplissait une œuvre de salubrité publique, sûr que la grande majorité du Grand Conseil l'approuvait et fier aussi d'oser attaquer

ces régents, il ne voulut rien entendre. Et la voix d'un de nos grands chefs politiques n'eut pas plus d'effet que la nôtre. Finalement pourtant, M. Nicod consentit à donner à sa motion la forme plus générale et plus vague que vous connaissez. Son développement au Grand Conseil fut le modèle d'incohérence et de contradiction que vous avez pu lire dans le *Bulletin*. La presse quotidienne fit à ces propos le pauvre sort qu'ils méritaient. Quelques articles parurent ici et là, tous nettement favorables à notre cause. Grosse déception pour le motionnaire : il avait cru soulever l'opinion, il ne rencontra qu'indifférence ; ses amis peu à peu le lâchent il ne lui reste bientôt plus que Mamin qui, dans notre journal, le malmène de rude façon.

Nous eûmes la joie de voir dans la Commission chargée d'étudier la motion, M. Alf. Margot, secrétaire de la Fédération et G. Paquier, notre ancien collègue de Vevey ; la désignation de M. G. Bridel comme rapporteur acheva de nous rassurer pleinement ; nous savions que la question serait examinée sans parti pris et consciencieusement. Une délégation de notre comité, composée de M^{me} Pilloud, de Zimmermann et du président, fut invitée à se présenter devant cette commission qui nous reçut avec beaucoup d'amabilité et auprès de laquelle nous avons pu faire valoir, en toute tranquillité, les arguments que nous avions réunis.

M. Jaccard, chef de service, assistait aussi à la séance où il réfuta avec netteté toutes les assertions de M. Nicod. Il énuméra les sanctions prises par le Département contre les maîtres coupables de négligence et d'inconduite. 150 sanctions en dix ans ! c'est à dire quinze blâmes, ou réprimandes, ou suspensions, ou suppressions d'augmentations, ou mises hors d'activité par année, soit le 1 % des membres du corps enseignant. Quelle est la corporation qui peut prétendre à une plus grande fidélité professionnelle ? Aussi MM. les commissaires furent-ils rapidement convaincus de l'inutilité d'une modification de la loi. M. Nicod lui-même se rendit à l'évidence et signa les conclusions du rapport Bridel qui demandaient le renvoi de la motion au Conseil d'Etat en le priant d'appliquer toujours mieux les art. 77 et 78 de la loi et 192 du règlement. Des applaudissements quasi unanimes du Grand Conseil saluèrent l'exposé du député lausannois. Aucune discussion ne suivit ; seul M. le député Wuillamoz — que nous avons remercié en votre nom — tint à rendre hommage à cette pléiade d'instituteurs qui ont toujours été des modèles de probité et de patriotisme. — Ainsi fut enterrée la motion qui avait éveillé des craintes justifiées, ainsi furent coupées les ailes de ce canard qu'on avait lâché — comme le disait un député de la Broye — « pour voir s'il voulait voler ». On ne nous reparlera plus de réélection périodique, pendant longtemps.

Ce résultat, nous le devons à la belle tenue du corps enseignant yaudois qui, sans s'émouvoir outre mesure, a continué fidèlement sa

tâche en nous laissant agir ; nous le devons aussi à M. le député Margot, toujours pondéré et clairvoyant, à M. Paul Chappuis, ancien instituteur et député qui a fait plus que d'écrire un article sympathique dans le *Libéral Vaudois*, à M. G. Paquier, député de Vevey, notre ancien collègue, qui sut dire à la commission tout ce qui pouvait servir notre cause, à tous les amis très sûrs que le corps enseignant compte dans le sein du Grand Conseil. Signalons enfin l'attitude très nette et énergique du Département de l'Instruction publique, représenté par M. Jaccard, chef de service.

Et maintenant, que restera-t-il de cette alerte ? Nous craignons qu'elle ait, malgré tout, des conséquences fâcheuses pour quelques-uns d'entre nous. Est-ce une simple coïncidence ? ou au contraire devons-nous voir là le début de nombreuses difficultés ? mais des événements récents paraissent justifier de sérieuses inquiétudes. Voici, à titre documentaire, la lettre que reçut une institutrice en octobre dernier : « C'est avec beaucoup de peine que les autorités de notre commune, responsables de l'enseignement de nos enfants, se voient dans l'obligation, vu les résultats nettement défavorables de l'enseignement dans votre classe, de demander au Département votre remplacement. Vous pouvez penser que cette mesure n'a été prise qu'après mûres réflexions, nous en sommes navrés pour vous qui vous êtes donné cependant beaucoup de peine dans l'accomplissement de votre tâche.

» Aucun reproche quelconque ne saurait vous être adressé quant à l'exemple que vous avez donné tant au point de vue *moral* que travail. Le seul motif est le degré insuffisant d'instruction de vos élèves, résultat constaté depuis plusieurs années, sans amélioration malgré les avis qui vous ont été donnés. »

Notre collègue, littéralement écrasée par une telle communication, que rien ne lui permettait de prévoir, a donné sa démission, sans nous mettre au courant de sa situation. — Nous prions tous les collègues qui seront ainsi mis sur la sellette d'en aviser immédiatement le Comité central. Nous félicitons un de nos jeunes membres, également menacé, de nous avoir fait part de ses inquiétudes. Le comité soutiendra avec énergie tous ceux qui sont injustement attaqués. Nous espérons d'ailleurs que ces manifestations de l'autoritarisme communal ne se renouveleront pas car elles créeraient au sein du corps enseignant un état d'esprit nuisible à la bonne marche de l'école vaudoise.

Traitements fixes. — La Fédération des fonctionnaires et employés de l'Etat compte désormais une section de plus, puisque la Société des Maîtres secondaires a demandé son affiliation en septembre dernier. Cette décision lui a valu les félicitations de M. Perret, président du Conseil d'Etat et nous remercions M. Dentan, président des Maîtres secondaires d'avoir su obtenir de ses collègues une adhésion unanime.

Ainsi renforcée, notre grande association cantonale va pouvoir travailler avec toujours plus de confiance et d'efficacité à la défense de nos intérêts légitimes.

Quant à nous, nous avons été très heureux de pouvoir collaborer avec le comité de la Fédération où nous rencontrons sympathie et compréhension. Notre collègue Michel Ray y représente la S.P.V. et notre président assiste à toutes les séances avec voix consultative. Nous avons pu ainsi nous rendre compte de l'activité intelligente et dévouée que déploient M. Ed. Décorvet, président et M. Margot, secrétaire à qui nous exprimons notre très vive reconnaissance.

Toutes les améliorations — d'ailleurs amplement justifiées par les circonstances — obtenues en 1942, nous les devons avant tout aux démarches, à l'attention soutenue des deux dirigeants de la Fédération. Car si toutes nos revendications ont été acceptées par nos autorités, c'est qu'elles étaient étayées par des arguments irréfutables et par une solide documentation, présentée avec tant de clarté et de pertinence que le Conseil d'Etat l'a souvent abondamment utilisée dans les divers exposés des motifs qu'il présentait au Grand Conseil. Cette confiance, cette collaboration de notre haute autorité avec la Fédération ne suppriment pas toute discussion, comme d'aucuns semblent le croire. Le Conseil d'Etat n'accepte pas d'emblée toutes les propositions qui lui sont faites ; si modestes qu'elles vous paraissent elles nécessitent, pour être agréées, de nombreuses entrevues et tout l'à propos et le savoir faire de nos représentants. D'autre part, au Grand Conseil et ailleurs aussi, M. Margot peut réfuter les affirmations erronées, rétablissant les faits avec une autorité à laquelle nous devons rendre hommage.

Au cours de l'année, trois interventions ont retenu l'attention du comité de la Fédération :

1 Au printemps, ce fut la demande d'allocations pour les bénéficiaires de retraites modestes. Il s'agissait de faire admettre le principe d'un complément à la retraite ; l'autorité consentit à verser 10 fr. par mois par ménage et 10 fr. par enfant, à tous les retraités qui touchent une pension annuelle inférieure à 3500 fr. ; 15 fr. jusqu'à 2500 fr. ; quelques-uns de nos plus anciens collègues, quelques veuves d'instituteurs bénéficièrent de cette décision.

2 Diminution de la retenue des mobilisés. Elle nécessita des démarches et une correspondance qui durèrent plus de trois mois. L'autorité, tout d'abord, faisait la sourde oreille ; finalement en août, le Conseil d'Etat adoptait un arrêté qui allégeait la retenue de 10 %, avec effet rétroactif au 1^{er} mars. Heureux aboutissement des efforts de la Fédération, nous nous en réjouissons tous avec tous les mobilisables.

3 En septembre, notre comité intervenait pour demander un complément aux allocations de 1942 et des allocations substantielles pour 1943. Le renchérissement croissant atteignait 40 % et justifiait pleine-

ment cette demande. Un mémoire solidement documenté, accompagné de graphiques et de tableaux récapitulant les décisions prises dans les autres cantons suisses fut envoyé au Conseil d'Etat qui, après un examen attentif, admit les propositions de la Fédération ; il supprima même le plafond de 9500 fr. établi pour l'allocation de ménage. Cette décision nous causa une vive satisfaction et nous étions persuadés que le Grand Conseil sanctionnerait lui aussi nos revendications. C'était mal connaître les préoccupations de la Commission des finances chargée d'étudier le budget cantonal. Soucieuse de défendre aussi les intérêts de certaines communes, la Commission des finances proposa d'ajouter l'amendement suivant à l'art. 6 du projet de décret concernant les allocations :

« Toutefois, les communes sont autorisées à traiter selon les mêmes principes les membres du personnel enseignant et les fonctionnaires communaux devant tout leur temps à leurs fonctions. »

On devine l'usage que bien des communes allaient savoir faire de cet article. C'était pratiquement priver le corps enseignant des allocations accordées à tout le personnel cantonal. C'est pourquoi par l'intermédiaire du président de la Fédération, le comité S.P.V. a demandé une entrevue à la Commission des finances. Votre président, accompagné de M. Ed. Décorvet se rendit au Château où vos deux mandataires s'efforcèrent de montrer à MM. les commissaires toutes les conséquences qu'entraînerait leur décision. On nous écouta avec attention et, mieux informée, la Commission des finances renonça à l'amendement qu'elle avait admis quelques jours auparavant.

Nous pouvions craindre encore au Grand Conseil, l'intervention des représentants des grandes communes fortement obérées. Le premier débat apporta en effet des modifications dont quelques-uns d'entre nous auraient fait les frais ; mais au second débat, un magnifique rétablissement se produisit et notre législatif admit intégralement le projet du Conseil d'Etat, c'est-à-dire la proposition de la Fédération.

Certes, les allocations votées ne comprennent pas le renchérissement du coût de la vie ; elles atténuent pourtant nos difficultés matérielles dans une certaine mesure, elles prouvent l'esprit de compréhension de nos autorités dont nous devons nous féliciter, elles obligent moralement des administrations privées, d'autres employeurs à augmenter le salaire de leurs serviteurs. Par ses sages interventions, la Fédération a donc travaillé à la paix sociale dans notre canton.

Cours d'éducation civique. — L'Assemblée générale de 1942 avait demandé au Comité central d'étudier, en collaboration avec le Département de l'Instruction publique, la modification des cours postscolaires afin de les rendre moins intellectualistes et qu'ils servent mieux à l'éducation nationale. Une commission de 7 membres se réunit à deux reprises

à Mauborget. Elle examina les défauts de l'organisation actuelle, puis envisagea les améliorations désirables. On parla de la durée d'un cours, du nombre d'heures annuelles à leur consacrer, de la manière de les grouper ; on affirma la nécessité d'unir tous les jeunes (étudiants, appren- tis, campagnards) en une communauté vivante et fraternelle ; on songea à des camps de jeunesse. On conclut finalement à la modification de la législation actuelle ; cependant, la commission chargea notre collègue Chantrens de présenter les réalisations immédiatement souhaitables. Il nous apporta un rapport de 20 pages que nous avons lu, adopté et envoyé au Département. Après un examen critique de la situation actuelle, le travail de Chantrens donne des suggestions en vue d'une réforme éventuelle.

Le Département accueillit favorablement le rapport ; il nomma une commission de trois inspecteurs qui lut la proposition de Chantrens et qui vient de conclure. En avril prochain, — ainsi que vient de nous l'apprendre une lettre officielle — la S. P. V. désignera trois de ses membres qui, réunis avec des inspecteurs et des directeurs d'école, examineront les modifications à apporter à la loi. Cet hiver, des essais de renouvellement ont été tentés à Aigle, à Vallorbe, à Montreux, dont nous ne connaissons pas les résultats. Nous constatons que l'intervention de la S. P. V. a déjà eu l'heureux effet de remettre en question le problème difficile de l'éducation postscolaire. Nul doute que cet effort d'amélioration, auquel nous participerons, ne porte des fruits dont la jeunesse, et par conséquent le pays, bénéficiera.

Intérêts professionnels. — Nos statuts nous font un devoir de collaborer à l'organisation et à l'administration rationnelle de l'école populaire. Presque chaque année, le Département de l'Instruction publique consulte le corps enseignant dans des conférences de district auxquelles il impose un sujet d'étude. Or, le plus souvent, les conclusions des dix-neuf rapports furent contradictoires ; ces contradictions empêchaient la voix du corps enseignant de se faire entendre avec clarté et autorité. C'est pour remédier à cette faiblesse que notre comité a nommé une commission afin d'examiner le sujet proposé cette année : la modification des examens annuels. Trois réunions de cette commission permirent d'établir certains principes propres à servir d'introduction à une séance d'information pour tous les rapporteurs des districts. La réunion eut lieu en avril et dix-sept districts étaient représentés. Une discussion nourrie, très courtoise, apporta une foule d'idées intéressantes dont chacun put faire son profit. Surtout, nous avons constaté avec joie qu'une unité de vue et de principes se créa sans trop de difficulté. Si les conclusions des dix-neuf conférences furent à peu près semblables dans leur esprit, c'est qu'elles étaient bien l'expression des vœux de tous les collègues du canton et nous ne pouvons que nous réjouir de cette

unanimité. Et nous savons que les examens annuels seront modifiés cette année déjà conformément à nos désirs.

Notre initiative — pourtant approuvée personnellement par M. Jaccard, chef de service — n'a pas été du goût de chacun. Nous ne pouvons admettre qu'on suspecte nos bonnes intentions : l'autorité consulte le corps enseignant, il est du devoir du comité S. P. V. de mettre tout en œuvre pour que la réponse soit aussi catégorique que possible. Nous n'avons jamais eu la prétention de donner un mot d'ordre à nos collègues ; nous n'avons imposé ni conclusion, ni point de vue officieux à transmettre aux sections !

Nous estimons que l'expérience doit être non seulement renouvelée mais généralisée. Deux ou trois fois par année, des représentants de chaque district devraient se rencontrer pour mettre en commun leurs préoccupations, leurs difficultés et leurs vœux. Car, quoi qu'on pense, nous nous ignorons trop les uns les autres ; nous manquons d'une vivante solidarité professionnelle. Le comité verrait avec joie de nombreux groupes régionaux se constituer, réaliser entre eux des échanges, inviter un ou plusieurs collègues d'une tout autre partie du canton. A cet égard, permettez-nous de remercier notre collègue Viret qui a su communiquer son enthousiasme à maintes réunions de pédagogues. Il a montré la voie à suivre ; d'autres, espérons-le, sauront l'imiter et apporter ainsi encouragement et confiance à leurs collègues.

On parle beaucoup actuellement de réforme scolaire, comme s'il existait *une* réforme à réaliser qui créerait une école idéale définitive. Nous ne connaissons que *la* réforme scolaire qui est constante, qui est une continue adaptation à la vie changeante et diverse. Cette réforme, nous voulons l'accomplir, nous l'accomplissons par une adaptation aux modifications des besoins et de la mentalité. En contact avec les nécessités et les difficultés de l'enseignement, nous avons à prendre nos responsabilités, à signaler les obstacles qui gênent notre œuvre éducative, les déficits qui paralysent nos efforts. Nous ne nous ferons entendre que si nous sommes unis pour nos revendications professionnelles, comme nous le sommes pour nos revendications matérielles.

Travailler à favoriser une entr'aide professionnelle, sincère et efficace, telle est la tâche nécessaire qui s'impose au nouveau comité. Je sais ses membres enthousiastes et convaincus, je les ai vus à l'œuvre et je les remercie pour leur collaboration dévouée. Avec eux, mais avec votre appui, chers collègues, notre Société pédagogique vaudoise pourra devenir toujours plus vivante, toujours plus respectée.

Lausanne, le 7 février 1943.

Le président : A. CHABLOZ.

GENÈVE**U. I. G. — MESSIEURS
RAPPORT DU PRÉSIDENT**

présenté à l'assemblée administrative du 27 février 1943.

Le destin a voulu qu'une fois encore ce soit moi qui vous présente le rapport annuel de notre association.

Je dois cet honneur à la nomination de notre président en charge, notre collègue Charles Duchemin, au poste de directeur d'écoles, et de ce fait, vous serez privés d'un de ces rapports substantiels et complets dont il avait le secret. Si nous avons enregistré avec une grande satisfaction la nomination de Duchemin à un poste supérieur, notre joie était teintée de mélancolie en pensant que nous perdrions du même coup un président actif, dévoué et plein d'initiative. Ayant travaillé presque continuellement en collaboration avec notre collègue Duchemin, je suis bien placé pour dire ici qu'il a soutenu, en toute occasion, avec fermeté et dévouement, les intérêts de ses collègues et qu'il a mérité la vive reconnaissance des membres de notre association, au sein de laquelle il milite depuis une vingtaine d'années et qu'il a présidé avec une réelle distinction.

Si notre chère U. I. G. est encore pleine de vitalité après les dissensions de 1937, si, malgré quelques vitres cassées, la maison est plus solide que jamais, c'est certainement à l'esprit combattif, à l'énergie et au dévouement de Duchemin que nous le devons.

C'est en pensant à toute cette utile activité que notre collègue Gaudin a présenté à notre assemblée générale du 25 novembre la proposition qui permet aux collègues appelés à une direction ou à une inspection de rester membres actifs de l'Union. Je rappelle que cette modification aux statuts a été adoptée à une forte majorité.

C'est avec grand plaisir que nous verrions des directeurs d'écoles, qui ont été des membres agissants et fidèles de l'U. I. G., reprendre leur place parmi nous et nous sommes certains que nous n'aurions qu'à nous féliciter mutuellement d'une collaboration à laquelle nous attachons un grand prix et grâce à laquelle l'école populaire que nous avons à défendre ensemble n'aurait qu'à gagner.

Trois de nos collègues, nommés directeurs d'écoles, nous ont déjà fait part de leur désir de rester parmi nous en qualité de membres actifs et votre comité en a pris acte avec une vive satisfaction ; ce sont : MM. Charles Duchemin, René Jotterand et Gustave Lecoultrre.

I. Renseignements statistiques. — Au cours de l'exercice, trois collègues atteints par la limite d'âge, ont été nommés membres honoraires de la société. Ce sont MM. *Albert Claret*, qui fut le trésorier dévoué de notre association, puis son président pendant plus de trois ans, enfin, un des principaux champions de l'idéal mutualiste quand fut créée notre Caisse-maladie et invalidité ; *Charles W. Droz*, qui fut notre

vice-président pendant l'époque héroïque de 1928 à 1930 ; *Marius Lépine*, instituteur à Collonge-Bellerive, qui resta un membre fidèle de l'Union. Nous formons des vœux sincères pour que ces chers collègues puissent jouir longtemps d'une paisible retraite.

Notre collègue *Emile Dottrens*, qui avait présidé avec brio pendant trois ans les assemblées générales de la section, nommé préparateur au laboratoire de zoologie de la Ville, nous a envoyé sa démission. L'assemblée générale du 30 septembre lui a décerné l'honorariat.

Nous avons eu le grand regret d'enregistrer le décès d'un de nos membres honoraires, M. *Charles Pesson*, membre fondateur de l'U. I. G., qui fut longtemps régent à Céligny, puis inspecteur d'écoles. Nous réitérons à sa veuve et à sa famille nos sincères condoléances.

Nous avons eu la joie d'accueillir comme membres de l'U. I. G., quatre jeunes collègues. Ce sont : MM. Jacques Délétraz, Jean-Jacques Dessoulavy, Paul Géroudet, et Georges Kliebès. M. Alfred Ramel, maître de la classe d'apprentis jardiniers à l'école des Bougeries, a été également admis comme membre actif. Notre collègue Robert Chabert a demandé et obtenu sa réintégration comme membre actif de l'U. I. G.

En votre nom, je souhaite une cordiale bienvenue à tous ces nouveaux membres de notre association corporative ; nous comptons sur leur fidèle et active collaboration.

A ce jour, notre effectif compte donc : 142 membres actifs et 82 honoraires.

II. Comité et assemblées générales. — Au cours de l'exercice qui se termine aujourd'hui, votre comité a tenu onze séances ; il a convoqué deux assemblées plénières (deux sections réunies), quatre assemblées générales et l'assemblée administrative de ce jour.

A tous les collègues qui ont travaillé, au Comité, dans les commissions ou comme représentants de l'U. I. G., dans l'intérêt général de nos membres, j'adresse ici en votre nom de chaleureux remerciements pour leur dévouement et leur attachement à la cause corporative.

A. Assemblées plénières. — Au cours de l'assemblée du 16 décembre, les membres des deux sections de l'U. I. G. ont entendu un intéressant rapport de notre collègue Maurice Béguin, représentant du groupe C au sein du comité de la C. I. A. Cet exposé, complété par les renseignements de M^{11e} Lavanchy et de M. Foex, nous a permis de connaître l'activité de nos délégués et de nous faire une opinion sur les projets du comité de la C. I. A. Nous marchons vers un assainissement de notre caisse de retraite et il faut s'attendre à ce qu'on nous demande dans ce but de nouveaux sacrifices. Nous savons que notre collègue Béguin défend courageusement les intérêts du groupe C. Grâce à son énergique intervention, l'âge auquel les sociétaires de la C. I. A. peuvent faire valoir leurs droits à la retraite a été ramené à 55 ans. Sur la proposition

de Béguin, l'assemblée a nommé un bureau, avec lequel nos délégués prendront contact chaque fois que la situation l'exigera. Ce bureau est composé du président de la section des Messieurs et de la présidente de la section des Dames, de M^{me} Meyer et de MM. Gaudin et Borel.

Les réclamations que votre comité a reçues au sujet des difficultés que crée dans nos écoles la présence de nombreux élèves, inadaptés, difficiles ou délinquants l'ont incité à organiser une séance plénière avec conférence de M. le juge Jeanneret, président de la Chambre pénale de l'Enfance.

C'est devant un nombreux auditoire que M^e Jeanneret a fait part de ses expériences et qu'il a fait connaître les dispositions du nouveau code pénal suisse concernant les enfants et adolescents qui commettent des fautes ou des délits.

A la fin de cet intéressant exposé, une résolution fut votée par l'assemblée, résolution qui recommande notamment aux autorités le dépistage préventif des enfants difficiles et demande la création de nouvelles classes spéciales à leur usage.

B. Au cours de *nos assemblées générales*, nous avons eu à nous occuper des objets suivants :

D'abord deux modifications ont été apportées à nos statuts. A part la suppression du 2^e alinéa de l'article 3, dont j'ai parlé tout à l'heure, vous avez décidé qu'aucun mandat ne serait confié par l'U. I. G. à un de ses membres faisant partie d'une autre organisation corporative ou syndicale (Proposition Servettaz, assemblée du 30 avril).

Nous avons examiné un nouveau plan d'études destiné aux classes urbaines et un autre à l'usage des classes rurales. Nous avons fait parvenir nos observations et suggestions au Département de l'instruction publique ; l'avenir nous apprendra si la nouvelle répartition des matières à enseigner aboutira à un réel progrès pour l'école.

La commission cantonale de recours pour le rationnement différentiel, à qui nous avions adressé une lettre pour exposer les desiderata du corps enseignant, n'a pas encore daigné nous faire part de la décision prise à notre égard.

Sur la demande du Département, l'Union a désigné un certain nombre de collègues comme membres du jury pour les examens d'admission aux études pédagogiques. Ces examens ont été modifiés de fond en comble sans que l'U. I. G. ait été consultée ou avertie des changements apportés à l'ancien règlement. Il s'agissait d'un essai qui, s'il faut en croire les échos qui nous sont parvenus, n'a pas donné entière satisfaction.

Votre comité a nommé une commission qui examinera, de concert avec les intéressés, tous les problèmes concernant les jeunes instituteurs et les candidats à l'enseignement. Uldry et Borel ont dressé la liste de toutes les questions d'ordre pédagogique, matériel ou moral qui se

posent actuellement au sujet de nos jeunes collègues. L'Union est décidée à s'intéresser plus que jamais au problème du recrutement des instituteurs et à intervenir auprès des autorités scolaires chaque fois que la nécessité s'en fera sentir.

Enfin, une commission d'étude de l'U. I. G. a publié une deuxième série de feuillets de documentation, dus à Rouiller, qui seront certainement appréciés par nos collègues.

Une autre commission est à la disposition des collègues mobilisés (qu'ils soient soldats ou officiers) qui auraient des réclamations à faire au sujet des retenues sur leur traitement.

Délégations. — En même temps que la nomination de nos collègues Charles Duchemin et René Jotterand en qualité de directeurs d'écoles, nous avons appris la désignation de M. Henri Grandjean, secrétaire général du Département, au poste de directeur de l'enseignement primaire. De ce fait, la direction des écoles enfantines, primaires, complémentaires et secondaires se trouve entre les mêmes mains et par conséquent, nous pouvons espérer que la coordination et le raccordement des différents enseignements en seront facilités.

Nous avons envoyé une délégation auprès du nouveau directeur pour lui soumettre un certain nombre d'objets (réclamations, suggestions et problèmes discutés dans nos dernières assemblées). De ce premier contact, nous pouvons augurer une collaboration facile et féconde avec le Département et nos délégués ont trouvé auprès de notre nouveau chef aimable accueil et compréhension.

Nous entretenons avec les différentes sections d'instituteurs de la Suisse romande les meilleures relations. Les sociétés valaisannes, neuchâteloises et vaudoises nous ont invités à leur séance générale où nos collègues Duchemin, Gaudin et moi-même avons représenté l'Union.

Bonne entente également et action conjuguée avec nos collègues de la section des dames et de l'Amicale des écoles enfantines, la nouvelle section de la S. P. R., par l'agréable intermédiaire des présidentes, M^{mes} Mongenet et Meystre.

Les Traitements. — La lutte pour le rétablissement intégral des traitements a continué pendant tout ce dernier exercice. Sans marchander sa peine, avec fermeté et courage, notre collègue *Georges Borel* a défendu la position prise par notre association en ce qui concerne les salaires : d'abord le rétablissement des traitements de 1919, ensuite l'octroi d'allocations de vie chère pour tous, d'après l'indice de renchérissement de la vie.

Lettres, démarches, délégations auprès du Conseil d'Etat, rien n'a été épargné pour arriver au but que nous nous étions assigné. Si nous n'avons pas obtenu tout ce que nous demandions, nous avons la satisfaction du moins, de voir disparaître les dispositions iniques de la loi

de 1934 qui avait touché particulièrement les membres du corps enseignant.

C'est pourquoi, au nom de vous tous, je tiens à adresser de chaleureux remerciements à notre collègue Borel, à qui nous devons, pour une grande part, le succès de nos revendications.

Assurances. — Notre collègue Gaudin, trésorier parfait, continue à s'occuper avec dévouement de notre assurance-accidents dont l'utilité s'avère de jour en jour plus certaine : qu'il en soit sincèrement remercié ici.

Notre Caisse-maladie, qui rend de si grands services à nos assurés et dont la situation se maintient favorable, aura son assemblée générale dans le courant du mois prochain.

Congrès de la S. P. R. — L'événement le plus marquant de cette année 1942 a été pour nous le Congrès S. P. R. Au moment où le Comité central a pressenti les sections genevoises, pour connaître leur opinion sur la possibilité d'organiser cette importante manifestation en des temps si troublés, nous avons eu, certes, une certaine hésitation. Etait-il désirable, était-il possible de mettre sur pied une organisation si importante, au milieu des difficultés de tout ordre provenant des circonstances actuelles : incertitude du lendemain, mobilisations régulières ou possibles, rationnement toujours plus strict, difficultés des communications ? Nous avons choisi la solution difficile et les événements nous ont donné raison.

Il a fallu un beau courage et un bel optimisme aux organisateurs du 25^e Congrès pour se mettre au travail et nous ne dirons jamais assez quelle somme de reconnaissance est due à ces collègues qui, avec un beau dévouement et un désintéressement absolu, sacrifiant une bonne partie de leurs vacances, ont mené l'œuvre à chef. Leur travail a été facilité par les précieux appuis que le Comité d'organisation a trouvé auprès des autorités fédérales, cantonales romandes et auprès du Conseil administratif de la Ville de Genève. Tous ceux qui ont vécu en commun ces belles journées du Congrès en garderont un souvenir ineffaçable.

Les témoignages que nous avons reçus de toutes les parties de la Suisse romande et même des collègues alémaniques sont unanimes à constater la parfaite réussite de ce rassemblement de la grande famille des éducateurs.

A tous les artisans de ce beau succès, Comité d'organisation, présidents de commissions et collègues dévoués qu'il serait trop long de citer ici, l'Union des instituteurs adresse ses vives félicitations et un chaleureux merci.

Le Congrès a été le dernier acte de l'activité du Comité central genevois qui a présidé aux destinées de la Société pédagogique romande de 1936 à 1942. Il y a quelques jours, le président Gustave Willemin

a remis ses pouvoirs au nouveau président, Charles Junod, directeur de l'école normale de Delémont et à ses collègues du Jura bernois.

En votre nom, j'ai apporté les vœux des Genevois au nouveau Comité central.

Vous ne m'en voudrez pas, je l'espère, chers Collègues, si j'ai fait défiler, un peu rapidement devant vous, le film de notre activité au cours de cette année 1942.

Que nous réserve 1943 ?

L'horizon est voilé de noirs nuages ; avec tous les hommes de bonne volonté, les éducateurs de la jeunesse appellent de leurs vœux la fin du drame qui secoue et détruit tant de vies, tant de richesses morales et matérielles, qui anéantit dans le monde une si grande somme de bonheur. Associés de tout cœur à ceux qui aspirent à la paix, nous voulons nous engager avec courage et espoir sur le chemin étroit et difficile qui nous conduira bientôt dans la lumière retrouvée.

Genève, le 27 février 1943.

Ad. LAGIER.

U. I. G — DAMES. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Effectif. — Notre Union compte actuellement 195 membres, dont un en congé et trois en demi-congé. M^{mes} Prokesch, Taponnier, Stussi, Werz et Fœx sont parties, ayant quitté l'enseignement. A ces collègues nous souhaitons une paisible retraite, espérant qu'elles nous reviennent comme membres honoraires.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir trois membres actifs : M^{me} Y. Matile, M^{les} Neuenschwander et Forney. Nous nous réjouissons de voir des jeunes venir grossir nos rangs et nous comptons sur elles pour redonner plus de vie à notre section.

Séances. — Il y a eu dix séances du Comité plus une séance où nous avons réuni nos correspondantes dans les différents bâtiments scolaires. Grâce à ces dévouées collègues, nous nous sentons plus près de tous les membres.

Au cours de nos séances générales, nous avons entendu :

1^o M. Piguet, qui nous a parlé de l'enseignement de la géographie.

2^o M^{me} Gautier nous renseignant sur une nouvelle œuvre qui aidera et conseillera les mères.

3^o M^{me} Hayem, dans une séance où les corps enseignants féminins secondaire, primaire et enfantin étaient représentés par huit personnes au total, est venue nous parler de sa Maison de Jeunesse et de l'œuvre qu'elle y poursuit.

4^o M. Marius Jaquet nous a vivement intéressées par son exposé sur l'enseignement si difficile de la composition française.

Nous hésitons toujours à déranger des collègues ou des conférenciers car les auditoires trop peu nombreux ne nous y encouragent guère.

Malgré cela, nous avons organisé pour le 10 mars prochain une conférence : M^{me} Marguerite Maire nous parlera de l'Evolution de nos Institutions. En avril, M. Piguet nous montrera comment il enseigne le dessin. En mai, M^{me} Borsa nous exposera la manière de développer l'esprit civique chez nos fillettes. Venez nombreuses vous enrichir et chercher de bonnes idées. Montrez ainsi votre reconnaissance à ces collègues dévoués.

Au cours d'une séance plénière, nous avons appris bien des choses sur ce qui se passe au Comité de la C. I. A. et nous avons su quelle attitude prendre devant la proposition de ramener l'âge de la retraite possible à 55 ans. Merci à M. Béguin qui a bien travaillé pour obtenir cette amélioration. Merci aussi à M^{me} Lavanchy qui accomplit fidèlement sa tâche au Comité de la C. I. A.

Dernièrement, en séance plénière, avec la section des Messieurs et l'Amicale des Ecoles enfantines, un nombreux auditoire écoutait M. Jeanneret parler de l'attitude du Code civil envers l'enfance et l'adolescence délinquantes. Une résolution a été votée à l'unanimité en fin de séance. Vous avez pu la lire dans notre avant-dernier *Bulletin*.

Enfin, le Congrès de la S. P. R. 1942 a été une franche réussite. Celles, trop peu nombreuses, qui y ont assisté, en gardent un lumineux souvenir.

Quel privilège, aux temps où nous sommes, d'avoir pu vivre de tels moments. Solennelles, émouvantes ou joyeuses, ce furent de belles heures au cours desquelles nous avons senti les liens qui nous unissent à nos Confédérés. Tant pis pour celles qui se sont abstenues et merci à celles qui ont travaillé dans les différentes commissions et ont ainsi contribué à ce beau succès.

Plan d'études. — Certaines de nos suggestions et propositions ont été prises en considération. Il est prématuré de porter un jugement sur le nouveau plan de travail et nous vous prions instamment de nous faire part de vos remarques à la fin de l'année scolaire. Nous avons même envisagé la formation d'une commission qui serait chargée de présenter un rapport commun au Département.

Notre situation matérielle. — Depuis 1934, votre Comité a protesté contre la mesure injuste prise envers le corps enseignant féminin. Il a travaillé avec énergie et diplomatie pour regagner cette précieuse « Egalité » qui avait été acquise de haute lutte par le Comité de 1919. Nous nous en voudrions de ne pas rappeler ici les noms de M^{me} B. Berney, présidente, de M^{me} Grange, de M^{les} Adeline Juillard et Suzanne Bopp. Ces dévouées collègues eurent une tâche plus difficile que la nôtre, car nos collègues messieurs étaient en grande majorité opposés à l'égalité.

Depuis 1934, les idées ont évolué. La meilleure entente n'a cessé de régner entre les deux sections et si, par-ci par-là, on trouve encore un

adversaire de l'Egalité, il est submergé par la majorité. Nous avons ressenti les heureux effets de cette collaboration en décembre 1941 déjà, quand la presque unanimité du corps enseignant primaire a demandé que l'on rendît le 50 % de la retenue à tous les fonctionnaires sans tenir compte de leur état civil. A ce moment-là, ce fut la défaite. Mais nous récoltons cette année, ce que nous avons semé alors. En effet, M. Perréard ne nous a-t-il pas dit : « Je n'ai aucune raison de refuser de revenir à la loi de 1919, puisque les fonctionnaires messieurs eux-mêmes ne s'y opposent pas ».

C'est pourquoi notre reconnaissance va à la section des Messieurs en général, plus particulièrement à ses présidents MM. Duchemin et Lagier, et enfin à M. Borel qui, à la tête de la Fédération des Fonctionnaires, a su nous mener à la victoire. Que n'a-t-il pas fait pour cela ? Sacrifice de sa situation dans son parti politique, démarches, discours, rapports, lettres, etc. Il a mis toutes ses forces dans la lutte et si nous sommes heureuses de son succès pour le corps enseignant féminin et les conjoints, nous le sommes aussi pour lui.

Conclusion. — J'arrive au terme de mon rapport et je ne veux pas finir ces trois années de présidence sans dire encore toute la joie et tout le réconfort que j'ai trouvés en travaillant avec un tel Comité. Sans lui, la tâche de la présidente aurait été bien ingrate devant l'indifférence, peut-être apparente, des membres. Dans les moments les plus difficiles, toutes étaient là, m'aidant de leurs conseils et de leurs encouragements. Elles furent vraiment des amies précieuses. Je les remercie de tout mon cœur pour moi et aussi pour vous.

A. MONGENET.

NEUCHATEL RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ CENTRAL

présenté à l'assemblée des délégués de la S.P.N. le 23 mars 1943.

Contrairement à l'affirmation du bonhomme La Fontaine, le destin ne fait pas toujours bien les choses. Le destin est quelquefois, sinon souvent aveugle. S'il est heureux pour le corps enseignant que notre nouvel inspecteur ait été désigné en la personne de notre ex-président, M. Léopold Berner, il est plutôt regrettable qu'il m'ait contraint à assumer la présidence pour l'année 1943, de notre chère association, alors que j'étais résolu à déposer le mandat de délégué au Comité central que la section du Val-de-Travers m'a confié depuis 1918. J'estimais avoir accompli largement mon devoir et qu'il était souhaitable de voir une force plus jeune se mettre au courant de notre administration. Mais le destin a voulu... Je me suis incliné et ayant bénéficié de l'expérience, du dynamisme des Fritz Hoffmann, Jules-Edouard Matthey, Henri-Louis Gédet et Léopold Berner, je m'efforcerai durant cette année d'être, pour notre société, un bon pilote. Je sais que je puis

compter sur la collaboration effective et amicale de tous les membres du comité central.

Au début de ce rapport, nous nous en voudrions de ne pas exprimer le regret que nous avons éprouvé en apprenant que notre société était privée d'un guide sûr, compréhensif et sympathique. Léopold Berner entra au Comité central en 1932. Ses collègues saluèrent avec joie le nouveau venu. La section de Boudry avait fait un bon choix : un jeune plein d'allant, de tact, de compréhension. Aussi, au moment où notre vieil ami H.-L. Gédet abandonnait la présidence, le Comité central unanime proposa-t-il L. Berner, qui pendant cinq ans dirigea avec compétence et dévouement notre association...

Dans le rapport à soumettre à votre approbation, j'ai à relever l'activité de votre organe dirigeant du 27 avril 1942 à ce jour.

Dans toute son activité, le Comité central a cherché à atteindre le triple but fixé par nos statuts. A-t-il rempli complètement sa tâche ? Nous ne pourrions l'affirmer. Il serait plus intéressant de ne pas avoir à limiter son activité à débattre continuellement les questions matérielles et vouer tout son temps au perfectionnement de la culture générale et professionnelle de nous tous.

Renseignements statistiques. — Notre société comptait 462 membres au 1^{er} janvier 1942 et 475 au 1^{er} janvier 1943, soit 400 actifs, 61 auxiliaires, 7 honoraires des sections et 7 honoraires S.P.N.

Durant l'année 1942, nous avons eu le chagrin d'enregistrer le décès de M^{me} Marie Huguennin, de MM. Auguste Aubert et Auguste Desaules. C'est le cœur serré que nous évoquons le souvenir de nos chers disparus et nous réitérons à leurs familles l'expression de notre grande sympathie.

Deux de nos sociétaires ont quitté l'enseignement après 47 ans d'activité : M. Rob. Pfenninger et H.-L. Gédet. 12 sociétaires ont été fêtés pour 40 années de services probes et loyaux. A tous nous disons : merci du fond du cœur pour l'œuvre accomplie en faveur de l'enfance.

Sujet de satisfaction : en 1942, 25 jeunes sociétaires sont entrés dans notre association. Nous leur souhaitons une cordiale bienvenue, une carrière féconde et espérons que la S.P.N. leur procurera bien des heures utiles et agréables.

Activité du Comité central. — *Notre situation matérielle.* — Vivre d'abord, philosopher ensuite : le précepte des anciens est toujours actuel, le Comité central en connaît toute la nécessité.

Nous vous avons, déjà l'an passé, renseigné sur le résultat négatif de notre deuxième demande adressée au Département de l'Instruction publique tendant à la suppression de la retenue de traitement aux collègues mobilisés pendant les vacances, ou tout au moins à une atténuation de cette retenue inéquitable. Le 21 mars 1943, le bureau de la

Fédération a décidé d'envoyer une nouvelle requête avec un exposé des motifs. Cette nouvelle demande est due à l'initiative du comité de la Société des corps enseignants supérieur, secondaire et professionnel, qui voulait agir seul. A notre invitation, la société dénommée s'est ralliée à notre proposition de charger la Fédération de cette réclamation.

Nous avons, d'autre part, prié la Fédération de prendre en mains toute réclamation ou toute transaction concernant les traitements ou la situation matérielle de l'une ou de l'autre de nos sociétés.

Bien que ne concernant pas directement la S.P.N., la mise à la retraite d'une vingtaine de gendarmes n'a pas laissé indifférent notre comité. Cette mesure appliquée à un corps de fonctionnaires crée un précédent dangereux pour les autres associations. Aussi, notre représentant à la Fédération a-t-il insisté vivement auprès du président de la Fédération, M. Albert Wyss, pour qu'il prenne contact avec la Société des agents de police cantonale et qu'avec leur comité, il intervienne au nom de la Fédération. Les démarches entreprises ont eu un résultat heureux.

Dans la défense des intérêts matériels divers des membres des associations qui composent la Fédération, une action forte et unanime est une nécessité et est garante du succès.

Allocation de vie chère, 2^e semestre 1942. — Avant même que nos collègues de La Chaux-de-Fonds nous aient exposé la situation financière difficile et « angoissante » de certains collègues, nous avions déjà prié la Fédération de solliciter une allocation de vie chère pour le deuxième semestre 1942. L'augmentation des normes fixées par le décret du 13 janvier 1942 n'a pas été obtenue. Le Conseil d'Etat s'en est tenu aux décisions prises par l'autorité législative pour 1942 et a rappelé que la commission financière du Grand Conseil avait fixé des chiffres d'allocation plus élevés que ceux proposés par le Conseil d'Etat en prévision d'une augmentation du coût de la vie pendant l'exercice.

Le Comité central a repris le problème et a prié la Fédération d'adresser une nouvelle requête au Conseil d'Etat tendant à l'octroi d'une allocation d'hiver. Cette nouvelle requête aboutit à une modeste allocation unique, dite d'automne, sur les bases suivantes :

Mariés : 60 fr., célibataires : 37 fr. 50, pour chaque enfant : 22 fr. 50, avec réduction de 10 % si le traitement est supérieur à 5000 francs, et de 20 % lorsqu'il dépasse 8000 francs.

Dans l'octroi des allocations pour enfants, la Fédération a obtenu le service de l'allocation dès le mois qui suit la naissance et jusqu'à la fin de l'année où l'enfant atteint 18 ans.

Allocation pour 1943. — Tandis que le Conseil d'Etat proposait pour 1943 des allocations égales au 150 % de celles de 1942, la Fédération, sur la proposition de la S. P. N., en sollicitait le doublement. La commission les fixa au 175 % et le Conseil d'Etat s'attira des reproches

de députés pour s'être rallié à ces dernières propositions. On se souvient du résultat du vote, les députés se partageant en deux fractions égales pour le 150 % et le 175 %, et c'est grâce au président, M. Vauthier, que nous fûmes favorisés.

Le sort des retraités. — L'attention du Comité central fut attirée sur la pénible situation des retraités. Nous avons prié la Fédération d'intervenir. En date du 12 mars 1943, une requête a été adressée au Conseil d'Etat. Nous ne pouvons malheureusement pas vous renseigner aujourd'hui sur l'accueil qu'elle a rencontré. Nous avons bon espoir.

Nous nous plaisons à rendre hommage à l'activité de M. Albert Wyss, président de la Fédération.

Entr'aide aux mobilisés. — Notre action d'entr'aide en faveur de nos collègues mobilisés est appréciée, ainsi qu'en témoignent les quelque vingt lettres de remerciements reçues. Notre dévoué caissier, Julien Rochat, vous donnera le montant de la dépense : 1534 fr. 25, pour 48 instituteurs.

Caisse d'entr'aide. — Quatre collègues féminins ont bénéficié des prestations de notre caisse, et la dépense est sensiblement égale au produit des cotisations. Nous sommes heureux de relater une fois de plus l'action bienfaisante de notre caisse.

Une menace a plané sur cette œuvre de solidarité fondée en 1922, sur l'initiative de feu notre dévoué collègue, Fritz Hofmann, ensuite de la maladie de Willy Buillod.

La mise à la rente d'invalidité d'un membre du corps enseignant ayant épuisé les secours de la caisse de remplacement, proposition due à M. Schelling, directeur à La Chaux-de-Fonds, et approuvée par le Département de l'Instruction publique, nous a peinés et émus.

Le 17 mars, nous nous sommes entretenus de cette question avec M. Camille Brandt. Nous avons exposé notre point de vue, nous avons justifié l'existence de notre caisse, fait ressortir les services rendus et nous sommes arrivés à une solution acceptable. Le sort des trop nombreux remplaçants et remplaçantes inquiète M. le chef du Département, qui cherche à leur venir en aide. Nous comprenons fort bien la valeur de cet argument ; mais est-ce le corps enseignant en fonction qui est responsable de l'organisation défectueuse de notre enseignement pédagogique contre laquelle nous nous sommes élevés à maintes reprises et qui est cause pour une grande part de la pléthore des candidats à l'enseignement dont souffre notre canton ?

Assurance-accidents. — Les membres auxiliaires de la S. P. N. qui exercent des fonctions dans d'autres enseignements que l'enseignement primaire peuvent bénéficier des avantages du contrat collectif pour autant que l'exercice de leurs fonctions n'aggrave pas le risque couvert. C'est un avantage de plus, et ajoutons encore que le risque dû au patinage est couvert sans surprime.

Assurance R. C. — Nous ne saurions assez recommander à tous nos collègues qui ne bénéficient pas des conditions avantageuses de notre contrat d'assurance R. C. et qui se croient couverts par les assurances conclues par les commissions scolaires de s'informer. Leur responsabilité personnelle est-elle garantie ? La R. C. est si complexe que nous les engageons, en cas de doute, de se couvrir auprès de notre assureur, par notre intermédiaire.

Direction de société de musique ou de chant. — A Boudry, lors de l'assemblée annuelle, notre collègue, Maurice Montandon, s'est élevé avec force et avec raison contre la décision prise par le Département, interdisant aux membres du corps enseignant primaire la direction de sociétés de musique ou de chant en dehors de la localité dans laquelle ils exercent leurs fonctions. Vous connaissez la réponse à notre intervention.

Notre bulletinier a relevé justement dans notre organe corporatif les dispositions conciliantes du Département et la satisfaction « très partielle » accordée aux musiciens.

Souvenir aux membres honoraires : diplômes ou assiettes. — Le titre de membre honoraire est décerné par le Comité central aux sociétaires qui démissionnent de l'enseignement pour prendre leur retraite, après avoir été membres de la S. P. N. pendant une période de trente ans. L'assemblée générale annuelle de La Chaux-de-Fonds, qui, en 1941, a adopté cette adjonction à nos statuts, a chargé le Comité central d'étudier la confection d'un diplôme. Un concours a été ouvert. Nous avons eu trois projets qui ont été examinés avec la collaboration d'un jury composé de MM. Ernest Beyeler et William Perret. Suivant les conditions du concours, trois prix ont été attribués : le premier, de 50 fr., à M. Fritz Eckert, Le Locle ; le second, de 30 fr., à M. Henri Perrenoud, Le Locle ; le troisième, de 20 fr., à M. Emile Vuthier, Savaignier. Les deuxième et troisième projets restaient dans la tradition des diplômes, tandis que le premier, beaucoup plus original, retenu, a subi des modifications pour l'adapter à la décoration d'une assiette, qui tiendrait lieu de diplôme. Nous avions approuvé la suggestion du jury d'envisager la possibilité de remettre à nos membres honoraires une assiette en place du diplôme. Tous les renseignements ont été pris et nous remercions MM. Eckert et Arnold Jeanneret de leur précieuse collaboration.

La confection du souvenir de gratitude, à remettre à nos membres honoraires, représente une dépense élevée que nous pourrions effectuer par prélèvement sur nos réserves et en créant un « fonds du diplôme ». Mais la caisse centrale ne peut supporter seule la dépense. Les sections ont, en général, la louable habitude de remettre un souvenir à leurs membres honoraires, et nous proposerions de laisser à chaque membre

la faculté de choisir entre l'assiette ou le diplôme. La caisse centrale prendrait à sa charge la valeur du diplôme et la caisse de section la différence entre le prix de l'assiette et celui du diplôme.

Revision de l'article 7 des statuts. — L'article 7 des statuts ferme l'entrée de la S. P. N. aux inspecteurs des écoles et aux directeurs, comme membres actifs. La nomination de notre excellent collègue, Léopold Berner, au poste d'inspecteur l'a obligé de démissionner de notre association après dix ans d'activité fructueuse.

Lors de l'élaboration des statuts, en 1920, nous considérions ne pouvoir accepter membres actifs, inspecteurs et directeurs, leurs intérêts n'étant pas les nôtres. Ils nous surveillent et nous dirigent, ils ne sont pas du même côté de la barrière. Bénéficiers-nous de la même liberté qu'actuellement le jour où, dans nos assemblées, ils y participeraient avec les mêmes droits ?

La question qui se pose aujourd'hui est de savoir si vraiment, l'inspecteur ou le directeur et nous, sommes des adversaires ?

Dans les conflits qui peuvent surgir, la S. P. N. risque-t-elle de perdre son mordant, son franc-parler, son esprit de décision ?

Depuis 1920, la mentalité est-elle restée la même ? Une collaboration effective s'est établie entre nos chefs et nous. A maintes reprises, nos inspecteurs se sont approchés de nous et nous ont consultés. Membres de la S. P. N., nos chefs ne feront-ils pas plus d'efforts pour aplanir des conflits toujours possibles ? Partout, on parle de communauté de travail, le corps enseignant doit-il se tenir sur l'expectative ? Dans toute cette question, l'intérêt corporatif doit nous guider.

Rappelons les regrets de ceux qui ont dû se retirer de la S. P. N. et citons les inspecteurs Tuethey, Bühler, Barbier, Berner et le directeur J.-David Perret.

Nos collègues genevois se sont trouvés dans une situation identique à la nôtre et qu'ils ont résolue après la nomination de leur président au poste de directeur, en modifiant leurs statuts, de sorte que sur demande écrite les directeurs et inspecteurs qui désirent rester attachés à l'U. I. G. seront reçus au nom de l'amitié et de l'entente parfaite.

La modification de l'article 7 des statuts reste de la compétence de l'assemblée générale.

Perfectionnement de la culture générale et professionnelle. — Cette activité s'est manifestée en dehors du Comité central. C'est d'abord le Groupe romand d'études pédagogiques, présidé par M. Perret William. Vous connaissez tous comme nous, par les diverses manifestations de ce groupement, par notre organe, son activité, son but. Il est certain que ce travail de recherches pédagogiques, d'études psychologiques répond à un besoin. Jusqu'à ce jour, le Comité central n'a pu donner que son appui moral et allouer une très modeste subvention. A notre avis, mou-

vement romand, le G. R. E. P. doit devenir une sous-section de la Romande. Notre devoir à nous, S. P. N., est d'encourager toute initiative qui contribue à éléver la culture générale et professionnelle de nos membres. La sous-section d'activité manuelle scolaire, présidée par M. Perrelet, est rattachée à la section de La Chaux-de-Fonds ; elle désire devenir une sous-section de la S. P. N., étendre son champ d'action et est encouragée par le Département de l'Instruction publique. Elle sollicite de la S. P. N. un appui moral et financier. Le premier, nous l'accordons sans réserve puisqu'il contribuera au développement général et professionnel, quant au second, nous ne pouvons le faire, notre budget s'y opposant. Il résulte donc que si la S. P. N. veut travailler au perfectionnement de la culture générale et professionnelle de ses membres, il faut qu'elle consente les sacrifices nécessaires et c'est à vous, Mesdames, Messieurs, chers collègues, à procurer à votre comité la possibilité d'atteindre nos buts.

L'année 1942 est celle du Congrès romand. Nous ne rappelons que pour mémoire ces assises pédagogiques romandes qui ont laissé aux heureux mais trop peu nombreux participants un lumineux souvenir. Notre assemblée générale annuelle, trop peu fréquentée aussi, a été enrichie par la belle, solide et intéressante conférence de M. Piaget, procureur général, sur : «L'enfance, l'adolescence et le Code pénal fédéral».

Rapports des sections. — Je n'ai pu étudier à fond les rapports d'activité des sections, je les ai lus rapidement et me bornerai à une remarque générale. Les comités travaillent, s'efforcent d'intéresser les membres, mais la participation aux assemblées laisse à désirer. Dans les temps difficiles que nous vivons, il est plus nécessaire qu'autrefois que nous soyons unis et forts, que nous formions une association puissante par le travail, la solidarité de ses membres, leur esprit de corps et leur idéal.

Au terme de ce trop long rapport, il me reste un double devoir à remplir : dire notre reconnaissance à notre dévoué caissier, Julien Rochat, qui, depuis 25 ans, administre nos finances avec dévouement et qui a toujours apporté au Comité central son bon sens critique, sa bienveillance et sa cordialité, et à notre bulletinier, J.-Ed. Matthey, dont la plume alerte, incisive quelquefois, sait nous intéresser.

Il est temps de conclure. Un monde nouveau est en gestation. Dans l'école populaire de demain, nous aurons une grande tâche à remplir, nos devoirs seront accrus, nous aurons à former une jeunesse forte, animée d'un esprit de justice, de charité et de paix. Nous ne faillirons pas à notre tâche, nous y faillirons d'autant moins que notre cohésion, à nous membres de la S. P. N., sera effective.

Les Bayards, le 24 mars 1943.

C. ROTHEN-REYMOND.

S. P. R.

EXAMENS PÉDAGOGIQUES DES RECRUES

Des examens pédagogiques, nouvelle formule, auront lieu à la caserne de *Lausanne*, les 26, 27, 28 et 29 juillet, et à la caserne de *Genève*, les 30 juillet, 1^{er} et 2 août, de 1430 à 1700.

Les membres du corps enseignant ou des autorités scolaires qui désireraient assister à ces épreuves sont priés d'en faire la demande à M. *Chantrens, inst.*, *Montreux* (pour les examens de *Lausanne*) et à M. *Duchemin, directeur*, *Cartigny* (pour les examens de *Genève*).

VAUD

BUREAU DE MAUBORGET

Le Bureau de Mauborget sera fermé le 31 juillet, et tous les samedis d'août.
Le Comité.

AVIS AUX RETARDATAIRES !

Quelques centaines de membres S.P.V. n'ont pas encore payé leur cotisation pour 1943. Qu'ils veuillent bien se mettre au plus vite en ordre avec la caisse. Cela nous évitera le travail fastidieux d'envoyer un si grand nombre de remboursements.

Un petit effort, s'il vous plaît, et merci d'avance !

Compte de chèques II. 2226.

H. PILLOUD.

LISTE DES COLLÈGUES ADMIS DANS LA S.P.V. EN MAI ET JUIN

Basset Edmond, Oleyres ; Chambovey Marie-Louise, Ollon ; Decollogny Lucette, Chardonne ; Guidoux André, Chavannes-le-Chêne ; Horrisberger Marguerite, Essertines s. Yverdon ; Jaquier Ernest, Gressy ; Lassueur Nelly, Gossens ; Martin Jacqueline, Vallorbe ; Mermoud Annette, Chabrey ; Naegele Colette, Aubonne ; Pasche Hubert, Marchissy ; Sordet Cécile, Vaulion ; Zahler Yvonne, Oleyres.

Nous saluons avec plaisir l'entrée dans notre société de ces nouveaux membres.

QUELQUES COLLÈGUES ONT ENVOYÉ LEUR DÉMISSION

Barblan Marcelle, Lignerolle (mariage) ; Besson-Veillard Emilie, Veytaux (mariage) ; Bourgeois Léon, Mézières (retraite) ; Cherix-Ruchet Jeanne, Fenalet s. Bex ; Clerc Elisabeth, Valeyres-sous-Rances (retraite) ; Erb Cécile, Luins (retraite) ; Jaquemet Isabelle, Lavey (retraite) ; Jaccard Lucie, Sainte-Croix (mariage) ; Lude Alfred, Vevey (retraite) ; Pasche Simone, Leysin ; Perrochon Louis, Bercher ; Ray Michel, Cossonay ; Yersin Jules, Château-d'Oex (retraite) ; Zimmermann John, Orbe.

Nous exprimons une fois encore nos plus vives félicitations à nos collègues Michel Ray et Louis Perrochon et leur souhaitons pleine réussite dans leur nouvelle fonction.

Puissiez-vous, chers collègues qui terminez votre carrière, jouir longtemps d'une retraite bien méritée.

Nos vœux les meilleurs s'adressent à celles qui nous quittent pour fonder un foyer.

Le secrétaire du Comité central : J. BORN.

DÉLÉGUÉS DE LA S. P. V. A LA S. P. R.

En mai, les sections S. P. V. ont nommé 13 délégués à la S. P. R. Une section n'a pas retourné ses bulletins de vote.

Sur 1273 membres, 740 seulement ont voté, autrement dit le 58%.

Résultats du scrutin.

Votants : 740. Bulletins valables : 705. Bulletins non valable : 35.

Sont élus :

1. Borloz Ami, Saint-Prex	656 suffrages.
2. Grobety Clovis, Vallorbe	638 "
3. Chablot André, Lausanne	630 "
4. Cuany Armand, Yverdon	607 "
5. Chantrens Marcel, Montreux	602 "
6. Meylan Maurice, Sainte-Croix	594 "
7. Zimmermann William, Lausanne	576 "
8. Jacot Marcel, Crassier	551 "
9. Marguerat Charles, Donatyre	546 "
10. Fague René, Lausanne	544 "
11. Favre Albert, Essertines	535 "
12. Chablot Fernand, Vevey	532 "
13. Vuagniaux Charles, Moudon	513 "

Viennent ensuite :

Briffod Hélène, Lausanne	498 suffrages.
Deppierraz Charles, Sassel	468 "
Goy Albert, Montherod	392 "

Le secrétaire du C. C. : J. B.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE TRAVAIL MANUEL ET RÉFORMES SCOLAIRES

L'Exposition de clôture du Cours normal de Travail manuel et d'école active aura lieu à Sion, le vendredi 6 août 1943. Cette exposition, toujours très riche, attire chaque année de nombreux collègues.

A cette occasion, la S.V.T.M. organise deux billets collectifs, départ de Lausanne, retour individuel dans les dix jours :

a) *Excursion de deux jours* : Départ jeudi 5 août, à 14 h. 08. Visite de Sion, soirée avec les participants du cours, visite de l'exposition le lendemain.

Prix, comprenant billet, 3 repas et hôtel : Fr. 23.—.

b) *Excursion de un jour* : Départ vendredi 6 août, à 8 h. 10. Prix du billet : Fr. 10.25.

S'inscrire jusqu'au 31 juillet au plus tard, à R. Martin, avenue Beau-lieu 31, Lausanne.

PLACES AU CONCOURS

Lutry : institutrice.

Valeyres s. Rances : institutrice.

Cudrefin : maîtresse de coupe à la classe ménagère. 20 juillet.

Chevilly : instituteur.

Romanel s. Morges : instituteur. 27 juillet.

LES LIVRES

Comptabilité et analyse comptable, par René Moriggia et René Chevalley.

Un volume grand in-8°, broché. Fr. 6.50. Librairie Payot, Lausanne.

Les progrès de la technique, la concurrence nécessitant des prix de revient toujours plus exacts, les réglementations légales et les exigences du fisc ont suscité de nombreux perfectionnements dans le domaine de la comptabilité (dédoublements divers du compte de marchandises, plans comptables décimaux, méthodes allemande des centres de charges et américaine des prix standard). Afin de rendre ces notions nouvelles accessibles au public, les auteurs lui offrent ici, revu et augmenté, le cours qu'ils professent dans les classes de maturité de l'Ecole de Commerce de Lausanne. Partant du bilan et du compte d'exploitation, ils en examinent la structure, décomposent les postes et dressent la liste des principaux rapports (les « quotas » usités aux Etats-Unis) qui président à l'analyse du résultat et de la situation des entreprises. Les principes d'organisation comptable et de critique financière sont ensuite appliqués aux diverses branches de l'activité économique : commerce (chiffre d'affaires, renouvellement des stocks, point mort), industrie (prix de revient par division, par majoration, schémas de Schmalenbach), banques, affaires immobilières (comptes correctifs), Compagnies de transports et d'assurances. Les rectifications d'erreurs, ainsi que l'établissement des bilans et résultats intermédiaires sont étudiés spécialement. Cet ouvrage qui a nécessité plus d'une centaine de tableaux numériques, comporte 93 problèmes gradués (dont 8 ont été proposés à des examens fédéraux récents et trois traduits des ouvrages du Dr Käfer de l'Université de Zurich) ; il s'adresse plus spécialement aux élèves des classes de maturité commerciale et à ceux des cours supérieurs pour employés. Les candidats aux épreuves de comptabilité, de réviseurs et d'experts-comptables — nombre d'entre eux sont des autodidactes — y trouveront 67 pages de théorie, répartie dans les

dix chapitres et enrichie d'une vingtaine de schémas et de tableaux graphiques. Ce volume, qui est le premier du genre en Suisse romande, rendra service non seulement aux étudiants ès sciences commerciales, mais encore à toutes les personnes (administrateurs, banquiers, revisseurs, avocats et notaires) que leur profession appelle à pénétrer dans le secret de l'organisation des entreprises.

Touctou, Avec les hommes-qui-vivent-loin-du-sel, par Jean Gabus.

1 vol. in-16 jésus, avec 8 illustrations hors-texte. Broché : 6 fr. 50.
Relié, 9 fr. 75. — Chez Attinger et C^{ie}, Neuchâtel.

Une poignée d'hommes, les Ahaermiout, la tribu esquimaude la plus curieuse et la plus primitive, vit loin du sel. Pas de chasse aux phoques, aux morses, aux baleines blanches, rien de ce qui constitue ordinairement la base de l'alimentation. Mais grâce au caribou, les Ahaermiout se considèrent comme le peuple le plus privilégié de la terre. « Touctou » c'est l'existence de ces indigènes notée au jour le jour, c'est le rôle économique, social, magique et poétique extraordinaire joué par le caribou.

COMMUNIQUÉ

Il ne faut pas jeter les déchets.

L'époque de crise que nous vivons nous a appris à économiser. Pendant la période de prospérité, on jetait à la poubelle quantité de déchets possédant encore une certaine valeur : en particulier des déchets quotidiens de la maison et de la ferme, du jardin et des champs. Ces déchets renferment des matières qu'il est possible de valoriser. Dans chaque feuille de salade, il y a, ne serait-ce qu'à l'état de traces, de la chaux, de l'acide phosphorique, de la potasse et de l'azote ; mais cette feuille contient des quantités plus importantes de matière organique, c'est-à-dire de substances susceptibles de former de l'humus. On sait qu'il est impossible de se passer de matière organique dans un jardin et qu'il devient de plus en plus difficile de se procurer du fumier. Dans ces conditions, il suffit de récolter tous les déchets : mauvaises herbes, feuilles, balayures, racines, tiges de maïs, marcs de fruits et de raisins, bouses, etc.

Ces matières sont bien mélangées, disposées en couches et bien mouillées. Entre chaque couche d'environ 15 cm. d'épaisseur, on ajoute du Composto Lonza, à raison d'un peu moins d'une livre par m². Les modestes frais occasionnés par l'achat du produit sont largement compensés par les avantages qui en résultent. Cette addition de Composto accélère, en effet, grandement, les phénomènes de décomposition, de sorte que si l'on brasse le tas quelques semaines après, on obtient en un temps relativement court une matière riche en humus dont on n'estime généralement pas assez la valeur. Le compost ainsi préparé permettra d'obtenir de belles cultures.

VACANCES! BONNES PENSIONS

LOCARNO - Pension Gassmann

La maison où vous vous sentez chez vous. Grandes chambres confortables au midi avec vue superbe sur le lac. Cuisine et service soignés. Ouvert toute l'année. Pension : 8 à 9 fr.

A. Gassmann, tél. 8 11

Torrentalp Hôtel Torrenthorn

Rigi du Valais (2459 m.)
Propr. Orsat-Zen-Ruffinen.

Deux heures et demie au-dessus de Loèche-les-Bains. Excellent chemin à mulets. Panorama grandiose sur les Alpes valaisannes et bernoises. Centre d'excursions et d'ascensions. Flore abondante. Maison confortable à 40 lits. Prix modérés pour écoles et sociétés ; grands locaux et prix spéciaux.

Cours de vacances de langue allemande

organisés par l'Université Commerciale, le Canton et la Ville de Saint-Gall à l'Institut sur le Rosenberg, Saint-Gall.

Ces cours sont reconnus par le Département fédéral de l'Intérieur, Berne : 50 % de réduction sur l'écolage et sur les tarifs des C.F.F.

1. COURS D'ALLEMAND POUR INSTITUTEURS ET PROFESSEURS

(20 juillet au 14 août). Ces cours correspondent, dans leur organisation, aux cours de vacances des universités et sont destinés aux maîtres et maîtresses de la Suisse française et italienne. Examen final avec remise d'un certificat officiel de langue allemande.

Promenades et excursions. Prix du cours : 50 fr. Prix réduit : 25 fr.

2. COURS DE LANGUES POUR ÉLÈVES

(juillet-septembre). Ces cours sont donnés complètement à part des cours pour maîtres et ont pour but d'approfondir les connaissances théoriques et pratiques des langues. L'après-midi de chaque jour est réservé aux sports et excursions.

Pour de plus amples renseignements sur les deux cours, s'adresser à la Direction des Cours officiels d'allemand, Institut sur le Rosenberg, Saint-Gall.



"AU BLÉ QUI LÈVE"

Bibliothèque circulante
pour les jeunes de 6 à 18 ans

Galleries du Commerce (magasin)
près place St. François, Lausanne

Prêts de livres sur place
Envois postaux

Renseignements gratuits

Cartes d'actualité

Afrique, carte générale politique-économique

Echelle 1: 12.000.000; dimensions 73×88 cm. Fr. 3.50

Asie, carte politique-économique

Echelle 1: 12.000.000; dimensions 78×98 cm. Fr. 3.75

Carte du monde:

Echelle 1: 32.000.000; dimensions 75×125 cm. Fr. 4.50

Carte des pays balkaniques: Hongrie, Yougo-

slavie, Roumanie, Bulgarie, Grèce.

Echelle 1: 2.000.000 ; dimensions 67×93 cm. Fr. 2.80

Europe occidentale et Angleterre : Echelle

1 : 2.000.000 ; dimensions 66×94 cm. avec

une **Carte synoptique d'Europe** à l'é-
chelle 1 : 11.000.000. Au verso : carte détaillé-
ée à l'échelle 1 : 1.000.000.

Fr. 2.50

Europe centrale :

Echelle 1 : 5.000.000 ; dimensions 50×69 cm. Fr. 1.50

Europe, carte générale avec 16000 noms.

Echelle 1:5.000.000 ; dimensions 94×109 cm. Fr. 3.75

Pays du Nord : Danemark, Norvège, Suède,
Finlande.

Echelle 1: 2.000.000, dimensions 77×99 cm. Fr. 2.50

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne — Genève — Neuchâtel — Vevey — Montreux — Berne — Bâle

LAUSANNE, 31 juillet 1943

LXXIX^e année — № 28

DIEU - HUMANITÉ - PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE



)

Rédacteurs responsables :

Éducateur: Alb. RUDHARDT, GENÈVE, Pénates, 3 — Bulletin: Ch. GREC, VEVEY, Torrent, 21

Administration et éditeurs responsables :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, Av. de la Gare, 33. Tél. 3 36 33. Chèques post. II. 6600

Responsable pour la partie des annonces: PUBLICITAS S. A., succursale de LAUSANNE

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE: Fr. 9.—; ÉTRANGER: Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

COURSES

D'ÉCOLES
ET DE SOCIÉTÉS

CHEMIN DE FER ÉLECTRIQUE VILLARS-BRETAYE

Bretaye sur Villars (1850 m.), site admirable au pied du Chamossaire et des parois abruptes des Alpes Vaudoises. Jardin botanique intéressant. Parc à bouquetins et parc à marmottes. Station météorologique. Lac des Chavonnes : pêche, canotage. Nombreuses excursions pour alpinistes.

Billets spéciaux pour Sociétés et Ecoles.

PRÊTS

Depuis de nombreuses années nous accordons des prêts rapidement et au comptant. Remboursement par acomptes. Des milliers de prêts ont été versés à des gens de toutes professions. Nous assurons la plus grande discréetion.
BANQUE PROCREDIT, FRIBOURG Timbre-réponse s.v.p.



"AU BLÉ QUI LÈVE"

Bibliothèque circulante
pour les jeunes de 6 à 18 ans

Galeries du Commerce (magasin)
près place St. François, Lausanne

Prêts de livres sur place
Envois postaux
Renseignements gratuits

VACANCES! BONNES PENSIONS

LOCARNO - Pension Gassmann

La maison où vous vous sentez chez vous. Grandes chambres confortables au midi avec vue superbe sur le lac. Cuisine et service soignés. Ouvert toute l'année. Pension : 8 à 9 fr.
A. Gassmann, tél. 811

Torrentalp Hôtel Torrenthorn

Rigi du Valais (2459 m.)
Propr. Orsat-Zen-Ruffinen.
Deux heures et demie au-dessus de Loèche-les-Bains. Excellent chemin à mulets. Panorama grandiose sur les Alpes valaisannes et bernoises. Centre d'excursions et d'ascensions. Flore abondante. Maison confortable à 40 lits. Prix modérés pour écoles et sociétés ; grands locaux et prix spéciaux.